



Débat et analyse fiche n°6 : répartition des agences comptables

Ces documents ont été étudiés en fin de séance sur le plan de leur seule validation formelle (pas d'analyse).

Cela étant, plusieurs échanges ont eu lieu en séance, à divers moments, sur le sujet des agences comptables. Nous les synthétisons ci-dessous :

La DG a rappelé que :

- Les agences comptables ne sont pas des postes indicés (en réponse à une question d'une OS), ce qui explique que les agents comptables reviennent dans le réseau en fin de carrière sur des postes indicés.
- Elles sont désormais ouvertes systématiquement aux candidats des deux filières.
- La Direction générale rencontre souvent des difficultés pour trouver des candidats sur ces postes.



L'analyse du SCSFIP sur cette fiche n°6 :

La répartition donnée présente un déséquilibre flagrant et inacceptable entre les grades. Il est évident que les agences comptables à enjeux doivent être systématiquement proposées aux IP, AFIPA, AFIP (selon les enjeux en question), ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui. On observe même l'inverse ! A titre d'exemple, le Grand Port de Dunkerque jusqu'alors géré par un AFIPA a été confié à 1 IDIV HC et le CNOUS jusqu'alors géré par un AGFIP a été confié à un Attaché principal de l'Éducation nationale.

Compte tenu de cela, il est d'autant plus incroyable d'entendre la DG dire qu'elle a du mal à recruter !

Ouvrez les postes, vous aurez des candidats !!!